

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2025-10-606

Objet : Finances – Proposition d'admission en non-valeur

Séance du 15 Octobre 2025

Date de convocation : 2 octobre 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 38 à l'ouverture de la séance puis 39 en cours de séance

Membres votants présents : 29 titulaires puis 30 et 6 suppléants soit 35 votants présents puis 36

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Pradeille à M. Chambelland, A. Roy à T. Agnel, I. De-Montgolfier à I. Autier puis R. Crauste à O. Penin)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance puis 40 en cours de séance

Le quorum est atteint : 35/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : O. Penin (arrivé en cours de séance au point n°2 à l'ordre du jour avec 1 procuration), T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, J. Denat, B. Pascal, A. Chopard, M. Cayzac, J-P. Thomas, J-P.Géraud, C. Périsset, P. Deschamps, P. Gras, P. Bénézech, M. Chambelland, T. Agnel, A. Nectoux, P. Martinez, V. Martin, M-J. Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, C. Marquier, A. Thérond, I. Autier, L. Fataccioli, D. Devriendt, P. Mary, Y. Person.

Suppléants avec voix délibérative : D. Lebois, A. Mégias, A. Rouressol, I. Debrie, M. Pellet-Laporte, J. Ruivo

Suppléants sans voix délibérative : C. Villanueva, A. Fourel, V. Bénézet

Absents excusés : R. Crauste, N. Gros-Chareyre, C. Bernard, M. Népoty, L. Topie, J-P. Cubilier, M. De-Nays-Candau, J-C. Campos, K. Guyot, A. Brundu, M. Pradeille, A. Pobo, J. Cohen-Solal, P. Fortuna-Deschamps, A. Roy, B. Crozes, S. Guy, B. Leccia, M. Debouverie, B. Chluda, Y. Quesada, J-J. Esteban, J. Boisson, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, I. De-Montgolfier, D. Lonvis

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Fondements juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Madame la Trésorière

Exposé :

Madame la Trésorière sollicite pour l'exercice 2024 l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables concernant les factures émises auprès de membres du club des entrepreneurs (adhésions).

Elle a transmis un état de non-valeur dans lequel est indiqué pour ces débiteurs le montant restant à recouvrer et le motif d'irrécouvrabilité.

Les admissions en non-valeur portent sur 2 pièces comptables pour un total de 150.00 €

Les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

Exercice	Réf. Pièce/Imputation	Redevable	Montants présentés	Motif de la présentation
2024	T61/706888	Concept Innovation Art	100,00 €	Insuffisance actif
2024	T120/706888	Angéla KRAH	50,00 €	Insuffisance actif

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour l'exercice 2024, pour un montant global de 150,00 €, étant précisé que les crédits seront inscrits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget 2025 ;
- **D'autoriser** l'inscription des crédits au budget 2025 au compte 6541 ;
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 17/10/2025
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Le Président
Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

98200_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_030090_20250917_731475465511

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 17/09/2025
030090 P.DEP DU GARD
98200 - PETR VIDOURLE CAMARGUE

Exercice 2025
Numéro de la liste 7489971511
Type de liste : Non valeur
2 pièces présentées pour un total de 150
Exercice de P.E.C.

Exercice	pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2024			2				
	2024 T-120		706888--	ANGELA KRAH	50		50 Insuffisance actif
	2024 T-61		706888--	CONCEPT INNOVATION AR	100		100 Insuffisance actif

PAIERIE DÉPARTEMENTALE
DU GARD
15 bd Etienne SAINTENAC
CS 18209
30942 NÎMES CEDEX 9